

NON A UNE ZONE INDUSTRIELLE EOLIENNE A FONTFROIDE

OUI A UNE POLITIQUE ENERGETIQUE DECENTRALISEE

A L'ECHELLE DE NOS TERRITOIRES ET DE NOS BESOINS

OUI A UN SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE

ECONOME et RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1998 nous nous sommes battus pour empêcher l'arasement de la crête du col de Fontfroide au roc de l'Ayre et sa transformation en zone industrielle éolienne avec la suppression des landes qui en étaient le cœur. Le conseil d'Etat vient de donner raison à EDF et à ses supporters, la commune de Fraïsse et la communauté de communes « montagne du haut languedoc », par un jugement en date du 13 juillet dernier qualifiant le projet d'EDF comme présentant un intérêt public « tiré de sa contribution à la satisfaction d'un besoin collectif par la production d'électricité vendue au public » alors que, jusqu'ici, des juges, prenant en considération la nature privée de l'entreprise et les profits tirés de la vente de l'électricité(0,082 euros le Kwh garanti), tenaient pour privé ce genre de projet.

Nous n'avons jamais accepté que l'on détruise nos landes pour le profit d'une entreprise privée. Elles sont notre bien commun inaliénable(de plus, elles appartiennent aux mas, ce sont des mazades, la municipalité de Fraïsse n'a aucun droit sur elles).

Nous n'accepterons pas, non plus, que le conseil d'Etat permette qu'elles soient privatisées et cherche à tuer dans l'oeuf toute contestation grâce au montant excessif des amendes infligées : 4500 euros à verser par l'association l'Engoulevent, 900 euros par chacun des requérants individuels.

Nous manifestons aujourd'hui pour que soit dénoncé le caractère inique du jugement du conseil d'Etat à l'encontre de ceux qui défendent le bien commun.

Nous manifestons aujourd'hui pour dire que nous n'accepterons jamais ces machines, construites sur le terrain d'autrui (un procès est, d'ailleurs, en cours à l'initiative de l'association l'Engoulevent), elles devront être démantelées et les lieux remis en état (plus de 20 km de petites pistes portées souvent à 10 m de large et gravillonnées, landes, sommets, tel le roc de l'Ayre, et hêtraies d'altitude défoncés, sources dévastées, GR 7 rayé de la carte, paysage détruit et pourtant d'intérêt national selon le décret du 18/04/2002 approuvant les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux).

Elles fonctionnent au moyen du courant du réseau, c'est-à-dire que nous les subventionnons depuis octobre 2011, n'étant, à ce jour, même pas raccordées à l'usine de Montahut, commune de Mons la Trivalle.

Nous manifestons aujourd'hui, comme lors de 63 mardis précédents, **pour affirmer qu'il y a d'autres types de développement énergétique qui permettent l'autonomie** des populations concernées, hameau par hameau : petit éolien à axe vertical ou horizontal, solaire, méthanisation, biomasse, etc. « Small is beautiful », , disait déjà Ivan Illich dans les années 70, personne n'a jamais démontré le contraire !

Nous manifestons aujourd'hui pour dénoncer l'imposture de l'éolien industriel « propre ». Non seulement, il produit du CO2 avec les centrales au fuel pour les périodes sans vent, mais encore il pollue l'atmosphère par la revente des certificats verts à des entreprises destructrices de l'environnement. Et que dire des 200 kg de terres rares nécessaires pour chaque éolienne construite : ils viennent de Chine qui en a le monopole et, là-bas, la radioactivité résiduelle à l'extraction et l'inflation du taux de cancer chez les ouvriers ne devraient pas rendre très fiers de leur choix les promoteurs éoliens européens.

Quant au nucléaire qui devrait décroître du seul fait de la croissance de l'éolien industriel, constatons qu'il ne s'agit là que d'une simple diversification conçue par les grands groupes tels EDF, GDF SUEZ, AREVA, ALSTOM, SIEMENS, etc, lesquels investissent l'argent de l'éolien industriel dans des centrales nucléaires partout sur la planète !

Ce sont ces entreprises de mort que soutient le parc naturel régional du Haut Languedoc, en publiant un schéma cartographique supposé permettre de décider en toute connaissance de cause alors que la décision ne dépend d'aucune façon des contingences de terrain ; elle reste a priori politique : non à l'éolien industriel partout et toujours(mais les édiles du pnrl sont des élus locaux souvent attirés par les importantes rentrées d'argent).

Nous manifestons aussi aujourd'hui pour attirer l'attention de tous sur les projets à venir et qui risquent de surgir de terre un peu partout :

- 25 machines de plus sur la crête de Fraïsse au Soulié à la suite de la réalisation de Fontfroide,
- 11 machines à Bel Vespri sur Lacaune (permis accordé),
- 5 machines à Puech del Vert, juste au-dessus de la source du Mont Roucous, sur Lacaune également (permis accordé) ; la ZDE de cette commune annonce une puissance de 194 mw au maximum (diviser par 2 pour avoir approximativement le nombre de machines)
- 13 machines de plus sur terrains privés et domaniaux à Cambon. La ZDE de la communauté de communes annonce 270 mw au maximum.
- Le volet éolien du schéma régional Climat Air Eau prévoit quant à lui pour notre zone H4 150 mw (dans le jugement cité ci-dessus, le conseil d'Etat parle d'économie assurée pour les territoires concernés par la recherche d'une concentration des équipements de production d'énergie...)

Nous manifestons, enfin, aujourd'hui pour dénoncer la colonisation qu'EDF impose aux ruraux, lesquels sont dépouillés de leur propriété et de leur cadre de vie pour de la verroterie ; c'est sur la demande d'élus communaux que cette prédation génératrice de gigantesques profits a été perpétrée et cela finit de les déconsidérer, tuant nos dernières illusions sur la démocratie de délégation.